

# Philippines - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



## Alertes et dernières minutes

ALERTE

### **Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger**

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

DERNIÈRE MINUTE

### **Situation énergétique et transports : appel à la vigilance**

Date de mise en ligne le : 26 mars 2026 Date de mise à jour le : 31 mars 2026

En raison du conflit au Moyen-Orient, les autorités philippines ont déclaré un état d'urgence énergétique afin de garantir la continuité de l'approvisionnement énergétique et le bon fonctionnement du pays.

Des perturbations dans le secteur des transports, notamment aériens, sont observées, certaines compagnies locales et régionales ayant procédé à des annulations ou modifications de vols. Par ailleurs, une forte hausse des prix du carburant est constatée, susceptible d'affecter les conditions de déplacement à l'intérieur du pays.

Il est par conséquent recommandé aux ressortissants français de tenir compte de ce contexte dans l'organisation de leurs déplacements, de se tenir régulièrement informés des conditions de transport et des éventuelles modifications d'itinéraires, et de prévoir, dans la mesure du possible, des solutions alternatives.

Par ailleurs, suite aux annulations de vols vers le Moyen Orient, les autorités philippines autorisent les étrangers dont le visa a expiré le 28 février 2026 ou après, à rester jusqu'au 1?? avril 2026 sans frais ni pénalités. Aucune démarche n'est requise en cas de départ avant cette date.

DERNIÈRE MINUTE

### **Activité volcanique du mont Mayon (Luzon) : appel à la vigilance**

Date de mise en ligne le : 27 février 2026 Date de mise à jour le : 31 mars 2026

Une activité volcanique particulièrement intense est actuellement observée sur le mont Mayon (Luzon), selon les informations publiées par l'Institut philippin de volcanologie et de sismologie (PHIVOLCS) : <https://wovodat.phivolcs.dost.gov.ph/bulletin/activity-mvo?bid=13427&lang=en>.

Les autorités philippines maintiennent une zone de danger permanent (Permanent Danger Zone – PDZ) dans un rayon de six kilomètres autour du volcan, en raison des risques de chutes de cendres, de coulées de lave et de projections de matériaux volcaniques.

Il est vivement recommandé aux résidents et aux voyageurs se trouvant dans la région de ne pas entrer dans la zone de danger permanent et de suivre strictement les consignes des autorités locales. Il est également conseillé de se tenir informés de l'évolution de la situation et de consulter la page dédiée aux risques naturels liés à l'activité volcanique.

DERNIÈRE MINUTE

## **Activité volcanique sur le mont Kanlaon (Visayas) : appel à la vigilance**

Date de mise en ligne le : 27 février 2026 Date de mise à jour le : 31 mars 2026

Une activité volcanique est toujours observée sur le mont Kanlaon (Visayas), selon les informations publiées par l'Institut philippin de volcanologie et de sismologie (PHIVOLCS) : <https://wovodat.phivolcs.dost.gov.ph/bulletin/activity-kvo?bid=13629&lang=en>.

Les autorités philippines maintiennent une zone de danger permanent (Permanent Danger Zone – PDZ) dans un rayon de quatre kilomètres autour du volcan, en raison des risques de chutes de cendres, de coulées de lave et de projections de matériaux volcaniques.

Il est vivement recommandé aux résidents et aux voyageurs se trouvant dans la région de ne pas entrer dans la zone de danger permanent et de suivre strictement les consignes des autorités locales. Il est également conseillé de se tenir informés de l'évolution de la situation et de consulter la page dédiée aux risques naturels liés à l'activité volcanique.

ALERTE

## **Hausse des cas de rougeole**

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

## **Sécurité**

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

## Zones de vigilance



# PHILIPPINES

TAÏWAN

Îles  
Batan



*Mer de Chine Méridionale*

*Mer des Philippines*

Tuguegarao  
San Fernando  
Baguio  
Dagupan  
San Carlos  
Cabanatuan  
Angeles  
**Caloocan**  
Olongapo  
**MANILLE**  
Quezon City

San Pablo  
Batangas  
Lucena  
Naga  
Legazpi

Mindoro

Masbate  
Calbayog  
Samar  
Tacloban  
Ormoc  
Cebu  
Leyte

Panay  
Cadiz  
Iloilo  
Negros

Bohol

Puerto Princesa  
Palawan

*Mer de Sulu*

Butuan  
Iligan  
Marawi  
Cagayan de Oro  
**Davao**  
Cotabato  
Isulan  
île de Samal  
General Santos

Zamboanga  
Basilan

Jolo

Archipel de Sulu

Mindanao

MALAISIE

Bornéo



Dernière actualisation le 11/03/2026, information toujours valable à la date du jour

**La majeure partie du territoire philippin est placée en vigilance renforcée.**

### **Zones formellement déconseillées**

L'île de Basilan, les archipels de Sulu et Tawi-Tawi. Dans l'ouest de Mindanao : la presqu'île de Zamboanga (provinces de Zamboanga del Norte, Zamboanga del Sur et Zamboanga Sibugay), Misamis occidental, Maguindanao, Lanao del Sur, Lanao del Norte, North Cotabato, Sultan Kudarat, South Cotabato (à l'exception de la ville de General Santos), Sarangani, Compostela Valley et l'île de Samal.

La zone maritime de la moitié sud de Palawan jusqu'à l'archipel de Sulu.

### **Zones déconseillées sauf raison impérative**

À Mindanao, les provinces de Del Norte, Davao, Agusan del Sur, Misamis oriental (pour la portion de territoire située à l'ouest de Cagayan de Oro), Bukidnon et Surigao del Sur.

## **Risques encourus et recommandations associées**

### **Troubles politiques**

Les Philippines connaissent un niveau élevé de violence politique, dans l'ensemble du pays. Cette violence vise essentiellement des Philippins engagés en politique et des journalistes, ainsi que des défenseurs des droits de l'Homme et des professionnels du droit, et non les étrangers, sauf dans les zones conflictuelles de Mindanao (cf. paragraphe sur le risque terroriste).

Il convient d'éviter les rassemblements politiques lors des campagnes électorales.

### **Criminalité**

La criminalité et les enlèvements sont en augmentation sur le territoire philippin. Des milices privées opèrent de façon violente dans certaines régions ou municipalités. Il convient de faire preuve d'une vigilance renforcée sur les lieux touristiques, en ville comme sur les côtes. À Manille, éviter tout particulièrement la zone du port, notamment le quartier de Tondo et les bidonvilles alentour.

Les risques principaux sont les vols à l'arraché et les cambriolages, en particulier dans les hôtels bon marché. De manière générale, il est conseillé de ne se déplacer qu'avec le strict nécessaire, de conserver des copies scannées de ses pièces d'identité et billets d'avion et de ne pas laisser ses effets personnels sans surveillance. Les escroqueries en ligne ou par SMS, le hameçonnage ainsi que les vols de données bancaires sont fréquents, et facilités par la diffusion illégale de données personnelles. Il est recommandé de prêter une attention particulière à toute proposition suspecte notamment par SMS, et d'éviter de partager des données personnelles sauf raison impérative.

Les cas de voyageurs victimes de perte de conscience et d'agression sexuelle après absorption de boissons contenant un inhibiteur de la volonté se sont multipliés ces dernières années aux Philippines, notamment à Manille et dans certaines zones touristiques parfois reculées. Il est recommandé de n'accepter de boisson que si elle est servie devant soi par un employé de l'établissement, de ne jamais laisser ses consommations sans surveillance et, autant que possible, de ne sortir dans les bars et discothèques qu'accompagné d'une personne de confiance.

Des agressions ou vols sous la menace sont signalés dans les taxis. Il convient d'éviter d'emprunter des taxis « à la volée » et d'utiliser une compagnie de VTC (voiture de transport avec chauffeur) bien implantée (par exemple « Grab »).

Les violences et assassinats liées au trafic de drogue sont relativement fréquents dans l'ensemble du pays.

## **Risque terroriste**

Des mouvements islamistes armés, notamment le groupe Abou Sayyaf affilié à Daesh, sont actifs dans l'ouest de l'île de Mindanao ainsi que dans l'île de Basilian, le sud de l'île de Palawan et les archipels de Sulu et Tawi-Tawi. Ils se livrent, comme les groupes criminels, à des enlèvements violents et extorsions de fonds visant des étrangers. Plusieurs cas ont été recensés depuis 2009, à terre et en mer, ces mouvements et ces groupes ayant la capacité d'agir en dehors de leurs bases.

La guérilla de la New People's Army (NPA), branche armée du parti communiste philippin, est présente sur une grande partie du territoire, notamment dans le nord et le centre de l'île de Luçon ainsi que dans les îles de Samar, Leyte, Masbate, Negros et Mindoro. Les accrochages violents entre le NPA et les forces de sécurité philippines sont réguliers.

Bien que ce groupe ne vise généralement pas les ressortissants étrangers, il convient, pour l'ensemble du pays, de se renseigner auprès des autorités avant d'emprunter des voies isolées dans les zones rurales.

Compte tenu des menaces persistantes et élevées d'enlèvements émanant de groupes terroristes et criminels à Mindanao (tout particulièrement dans la partie ouest de l'île) et en mer de Sulu, ou dans une moindre mesure à Palawan (moitié sud de l'île et alentours de la capitale Puerto Princesa), il est recommandé de redoubler de prudence et de vigilance dans les déplacements terrestres et maritimes, de rester attentifs aux consignes de sécurité données par les autorités locales et de s'abstenir de se rendre dans les zones déconseillées (zones orange ou rouge – voir carte ci-dessous). En outre, ces groupes terroristes et criminels disposent de capacités de projections qui sont susceptibles de les amener de manière sporadique dans le sud des Visayas (côtes sud des îles de Cebu et Bohol).

## **Piraterie maritime**

La piraterie crapuleuse ou pratiquée par des mouvements terroristes et criminels est endémique au large des côtes occidentales de Mindanao, ainsi que de celles des archipels de Sulu et Tawi-Tawi. La navigation de plaisance est en conséquence formellement déconseillée dans le sud de la mer de Sulu et dans le nord de la mer de Célèbes et la plus grande prudence est recommandée au-delà.

Voir aussi la fiche Piraterie maritime.

## **Tensions en mer de Chine**

Les eaux de la mer de Chine méridionale (Mer des Philippines occidentale ou *West Philippines Sea* telle que dénommée dans le pays) sont déconseillées, en raison des différends portant sur l'exercice de la souveraineté sur les îles et récifs qui la parsèment et sur les eaux qui les entourent.

Ces tensions entre Etats parties aux différends maritimes et territoriaux en mer de Chine méridionale, et tout particulièrement avec la Chine, peuvent donner lieu à des interventions inamicales voire à des opérations de harcèlement par certaines forces de sécurité à l'égard de navires transitant par ces eaux.

## **Risques naturels** **Risque cyclonique**

La période cyclonique s'étend de mai à décembre. Les typhons affectent en particulier la région des Visayas et l'île de Luçon, même si leurs trajectoires sont difficilement prévisibles.

Les précipitations provoquent chaque année des glissements de terrain et des inondations meurtrières en zone rurale. Pour diminuer les risques, il convient d'éviter les zones inondables et les flancs de collines.

L'arrivée de typhons est généralement annoncée plusieurs jours à l'avance par l'institut philippin PAGASA (voir lien ci-dessous). Il convient de tenir compte de ces annonces et de se tenir dans un abri sûr lors de leur passage et de renoncer à toute sortie, en particulier en mer.

Plus d'informations sur la conduite à tenir sur la fiche Risques climatiques et sur les sites Oceanweather Inc. et Philippine Atmospheric, Geophysical and Astronomical Services Administration.

## **Risque sismique**

Le pays est situé sur la ceinture de feu du Pacifique, au croisement de plusieurs plaques tectoniques, et est traversé par plusieurs grandes failles. Les Philippines connaissent donc une activité sismique forte et très régulière.

Le risque de séismes de très forte magnitude est élevé dans l'ensemble du pays, y compris dans la métropole de Manille ou dans les autres grandes zones urbaines.

Plus d'informations sur la conduite à tenir en cas de séisme dans la fiche Séismes.

## **Risque volcanique**

Plusieurs volcans dangereux sont actifs aux Philippines et peuvent entrer en éruption à tout moment. Ces éruptions peuvent être de forte intensité et de longue durée, comme l'éruption du volcan Taal, situé à 60 km au sud de Manille, entre février et mars 2020.

L'Institut PHIVOLCS a établi des zones d'exclusion autour de trois volcans : l'île sur laquelle est située le cratère du volcan Taal, 6 km autour du volcan Mayon (province d'Albay) ; 4 km autour du volcan Bulusan (province de Sorsogon).

L'approche de certains volcans est autorisée mais peut se révéler particulièrement dangereuse, notamment dans certaines conditions météorologiques. Des coulées de lahar (boues de cendres) sont à craindre en cas d'intempéries.

Plus d'informations sur le site de l'Institut PHIVOLCS.

## **Recommandations générales**

Il est recommandé de ne pas transporter tous ses papiers et son argent dans un seul sac et de ne sortir qu'avec le strict minimum (argent et passeport doivent être conservés en lieu sûr, par exemple dans le coffre de sa chambre d'hôtel).

## **Activités sportives à risque**

Il convient de garder à l'esprit que la couverture du réseau téléphonique est très aléatoire aux Philippines. Il est donc fréquent de ne pas être joignable lors de trek en montagne ou de croisière.

À la plage, il convient d'être conscient des risques liés à la faune marine.

Avant de plonger avec un club, il est recommandé de vérifier que les moniteurs possèdent les qualifications requises.

Il y a très peu de caissons de décompression dans les îles. En cas d'accident de plongée, une évacuation par hélicoptère est souvent nécessaire. Il est indispensable de s'assurer en conséquence.

Lors de treks, en raison des risques encourus en cas de chute notamment, et en l'absence de réseau téléphonique, il est fortement recommandé d'être accompagné par un guide reconnu par l'autorité du tourisme et de se munir d'une trousse de premiers secours.

## Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

### Formalités d'entrée

#### Visa

##### Visite touristique et séjour de courte durée (moins de deux mois)

Il est possible de se rendre aux Philippines sans visa préalable. Le tampon d'entrée apposé à l'arrivée par le service de l'immigration autorise un séjour jusqu'à 30 jours, à partir de la date d'arrivée aux Philippines et d'un billet d'avion de retour ou de continuation de son voyage vers un pays tiers.

Toute personne arrivant aux Philippines doit remplir une « eTravel Card ». Il est recommandé de remplir le formulaire 72 heures avant le départ vers les Philippines afin d'éviter tout désagrément à l'arrivée. La présentation du QR code généré par cette application est exigée à l'embarquement par les compagnies aériennes et à l'arrivée sur le territoire philippin.

Plus d'information sur le site de l'ambassade des Philippines en France (en anglais).

Il est possible d'obtenir sur place une prolongation de 29 jours au maximum, permettant un séjour total de 59 jours au maximum, après paiement d'une taxe de 3 030 pesos. Cette démarche s'effectue auprès du bureau de l'Immigration (Magallanes Drive, Intramuros, à Manille) ou auprès de l'une des antennes régionales de ce service. Si l'extension n'a pas été demandée en temps voulu, une amende de 1 000 pesos est également perçue.

À leur départ à l'aéroport, les voyageurs doivent s'acquitter d'une taxe de 200 pesos à Manille (moins en province) pour les vols intérieurs et de 550 pesos pour les vols internationaux (sauf si la taxe est incluse dans le prix du billet).

Pour les voyageurs venant pour affaires ou pour une participation à des conférences ou séminaires, il est préférable de prendre contact à l'avance avec l'ambassade des Philippines à Paris afin de demander, si nécessaire, un visa spécifique.

##### Résidence et séjour de longue durée (deux mois ou plus)

Les Français séjournant deux mois ou plus aux Philippines doivent, avant leur départ, obtenir un visa auprès de l'ambassade des Philippines à Paris ou d'un des consulats des Philippines en France.

L'absence de visa ou le non-renouvellement du visa sont passibles d'une forte amende, proportionnelle à la durée de séjour irrégulier, et d'une interdiction de sortir des Philippines tant que la situation n'est pas régularisée.

## **Circulation des mineurs**

Les mineurs philippins quittant le territoire philippin non accompagnés d'une personne ayant l'autorité parentale peuvent être soumis à une autorisation de voyager - « travel clearance » - obtenue auprès du Department of Social Welfare and Development (DSWD) selon des conditions et une procédure décrite sur le site de ce service (en anglais) :

Plus d'informations sur le site Internet du DSWD.

## **Réglementation douanière**

L'importation de médicaments, de transmetteurs radio, d'animaux vivants, de supports audio et vidéo doivent faire l'objet d'une déclaration à l'arrivée auprès du bureau des douanes.

Le transport de devises au-delà de 10 000 Php et au-delà de 10 000 USD ou équivalent dans une autre devise doit faire l'objet d'une déclaration à la douane ou à la Banque centrale des Philippines.

Plus d'informations sur le site Internet du bureau des douanes philippin.

# **Santé**

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

### **Avant le départ**

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

### **Frais d'hospitalisation et dépenses de santé**

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

### **Recommandations pour la santé**

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

Il convient d'avoir à l'esprit que tout problème de santé, mineur en France, peut devenir très problématique aux Philippines, faute parfois de pouvoir être soigné rapidement (notamment en province où les infrastructures de santé sont souvent éloignées et/ou insuffisantes).

### **Vaccinations**

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

### **Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :**

- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Tuberculose** : chez les enfants de moins de 15 ans en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Rage** : notamment enfants en bas âge, séjour en milieu rural ou éloigné des villes principales ;
- **Chikungunya** : en cas d'épidémie ou de séjour prolongé ;
- **Dengue** : en cas d'épidémie active ou de séjour prolongé en zone endémique ;
- **Encéphalite japonaise** : en fonction des conditions et de la durée du séjour.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

## **Risques sanitaires**

### **Maladies transmises par les moustiques**

#### **Chikungunya**

La chikungunya est une maladie virale transmise par l'intermédiaire de moustiques infectés. Cette maladie se manifeste par l'apparition de symptômes grippaux (fièvre, douleurs musculaires et articulaires). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin ; le traitement est uniquement symptomatique. Les moyens de prévention reposent sur la vaccination et la protection contre les piqûres de moustiques. Il est conseillé avant le départ de se référer à son médecin traitant et/ou à un centre de vaccination internationale.

**Pour plus d'informations**, consulter la rubrique risques sanitaires.

La transmission du chikungunya est possible aux Philippines.

## **Dengue**

La dengue est une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont de type grippal (fièvre, maux de tête, courbatures, parfois éruption cutanée). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin. Il n'existe pas de traitement curatif. La prise en charge médicale repose uniquement sur le traitement des symptômes. Il faut impérativement éviter la prise d'anti-inflammatoire. La prévention individuelle repose essentiellement sur les moyens de protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination des voyageurs peut être indiquée dans certains cas. Il est conseillé de se référer, avant son départ, à son médecin traitant et /ou à un centre de vaccination internationale.

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

## **Encéphalite japonaise**

L'encéphalite japonaise est une infection virale grave principalement transmise à l'humain par la piqûre de moustiques infectés, qui se reproduisent dans les zones rurales, notamment les rizières. Les porcs et les oiseaux aquatiques servent de réservoirs naturels pour le virus.

Les symptômes de l'encéphalite japonaise apparaissent après une période d'incubation de 4 à 15 jours. La plupart des infections restent bénignes, se manifestant par une simple fièvre ou des céphalées. Dans environ 1 cas sur 250, les personnes touchées peuvent présenter une forte fièvre, une raideur de la nuque, une désorientation, un coma, des convulsions et une paralysie. La mortalité peut atteindre 30%. Beaucoup de survivants souffrent de séquelles neurologiques.

Il n'existe pas de traitement curatif. La prévention repose sur la protection contre les piqûres de moustiques et la vaccination.

**Pour plus d'informations**, consulter le site de l'Organisation mondiale de la Santé et le site de l'Institut Pasteur.

## **Paludisme**

Le paludisme (ou malaria) est une maladie parasitaire transmise par piqûres de moustiques infectés. Les formes bénignes associent des symptômes de type grippal : fièvre, frissons, fatigue, maux de tête, courbatures, vomissements. Des formes graves potentiellement mortelles peuvent survenir d'emblée ou en l'absence de traitement (confusion, convulsions, difficultés à respirer, jaunisse, saignements anormaux). En cas de survenue de symptômes pendant un séjour à l'étranger ou dans les semaines qui suivent le retour, il est nécessaire de consulter rapidement un médecin.

La prévention du paludisme repose sur la protection contre les piqûres de moustiques et la prise d'un traitement préventif. Avant tout séjour en zone d'endémie, il est recommandé de consulter son médecin traitant ou un médecin spécialisé en médecine des voyages.

**Pour plus d'informations**, consulter la rubrique risques sanitaires.

Le paludisme (ou malaria) est une maladie parasitaire potentiellement grave transmise par les piqûres de moustiques, prévalant aux Philippines dans les zones se situant en-dessous de 600 mètres d'altitude, principalement dans les îles de Mindoro, Palawan, Negros, Mindanao et Sulu.

## **Zika**

Il s'agit d'une maladie due à un virus transmis principalement par piqûre de moustiques et dans certains cas par voie sexuelle. Les symptômes sont généralement absents ou modérés (fièvre, maux de tête, douleurs articulaires, éruptions cutanées). La survenue de complications graves

telle que des atteintes neurologiques (syndrome de Guillain Barré) et des microcéphalies chez des nouveau-nés de femmes enceintes infectées par le virus est attestée.

La prévention repose uniquement sur la protection contre les piqûres de moustiques.

Il est conseillé aux femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse de consulter au préalable un médecin avant tout déplacement dans une zone infectée. En cas de maintien du voyage, il est impératif de se protéger des piqûres de moustiques et d'appliquer les mesures adaptées contre la transmission sexuelle.

Consulter un médecin en cas de fièvre survenant pendant le voyage ou dans les semaines qui suivent le retour en France.

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

## **Autres maladies**

### **Choléra**

Le choléra est une infection digestive bactérienne qui se transmet par ingestion d'aliments mal cuits (fruits de mer, par exemple) ou souillés (fruits et légumes) et/ ou ingestion d'eau contaminée. Cette maladie, dite « des mains sales », se traduit par des troubles digestifs sévères (diarrhée liquide abondante, crampes abdominales, vomissements), un état de faiblesse générale et parfois de la fièvre.

La prévention repose sur la vaccination et le respect des règles d'hygiène alimentaire (se laver régulièrement les mains, ne consommer que de l'eau en bouteille, peler les fruits et légumes, manger de la nourriture cuite ; utilisation des installations sanitaires). Les personnes présentant les signes de la maladie doivent consulter un médecin en urgence.

**Pour plus d'informations**, consulter le site Santé publique France et le site du ministère de la Santé.

### **Fièvre typhoïde**

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse causée par des bactéries présentes dans l'eau ayant subi une contamination fécale d'origine humaine, en général dans des zones où l'hygiène est précaire. L'infection résulte le plus souvent, de l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés ou d'une transmission directe de personne-à-personne. Les symptômes surviennent en moyenne 3 semaines après la contamination et associent : une fièvre continue, des maux de tête, une perte d'appétit, des douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation, une grande fatigue et parfois une éruption cutanée. Dans les formes plus graves, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

Les mesures de prévention reposent sur les règles élémentaires d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau, des aliments et du lavage des mains ainsi que sur la vaccination.

**Pour plus d'informations**, consulter le site de l'Institut Pasteur.

### **Leptospirose**

La leptospirose est une maladie bactérienne présente dans le monde entier. La transmission à l'humain se fait par contact cutané (muqueuse ou plaie) avec les milieux souillés par les urines d'animaux infectés (rongeurs, animaux d'élevage et de compagnie). La maladie est souvent bénigne, mais parfois mortelle.

La prévention repose sur les mesures d'hygiène générales (lavage des mains, lutte contre les rongeurs, assainissement, etc.) et sur la vaccination des personnels à risque.

**Pour plus d'informations**, consulter le site Santé publique France et le site du ministère de la Santé.

## **Poliomyélite**

La poliomyélite est une maladie très contagieuse due à un virus, transmis principalement par l'intermédiaire d'eau souillée et d'aliments contaminés par les selles. Après une incubation de quelques jours, l'infection est souvent bénigne voire asymptomatique mais dans de rares cas, elle peut entraîner une paralysie aiguë parfois irréversible, notamment des membres inférieurs. La paralysie des muscles respiratoires peut être mortelle. Il n'existe pas de traitement curatif et seulement des soins symptomatiques. La prévention repose sur la vaccination.

**Pour plus d'informations**, consulter le site de l'Organisation mondiale de la Santé et le site de l'Institut Pasteur.

Des cas de poliomyélite ont été signalés aux Philippines.

## **Rage**

La rage est une maladie virale mortelle affectant le système nerveux et présent dans la salive des animaux infectés, tels que chiens, chats, chauves-souris et autres mammifères sauvages. Le virus se transmet par morsure, griffure ou contact de la salive avec une peau lésée ou une muqueuse. L'évolution est rapide avec l'apparition de fièvre, maux de tête, anxiété puis de troubles neurologiques (coma). La rage est presque toujours mortelle une fois les symptômes déclarés. Il est recommandé d'éviter tout contact avec des animaux suspects domestiques ou sauvages. La vaccination préventive contre la rage avant un séjour en zone exposée peut être indiquée en fonction du type de voyage et en particulier chez les jeunes enfants dès qu'ils marchent. Il est conseillé de demander conseil à un médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

En cas d'exposition à risque, consulter immédiatement un médecin même si la vaccination est bien à jour.

**Pour plus d'informations**, consulter la rubrique risques sanitaires et le site de l'Institut Pasteur.

L'ensemble de l'archipel philippin est affecté par la rage, avec une prévalence particulière dans le nord de l'île de Luçon et sur l'île de Bohol.

## **Tuberculose**

La tuberculose est une maladie infectieuse causée par une bactérie, transmise par voie aérienne. Elle touche principalement les poumons, mais peut aussi affecter d'autres organes. La maladie peut être latente ou active, avec des symptômes comme une toux prolongée, de la fièvre, des sueurs nocturnes et une perte de poids. Le traitement associe plusieurs antibiotiques pendant plusieurs mois. La prévention repose sur la vaccination par le BCG, la détection précoce et le traitement complet des malades.

**Pour plus d'informations**, consulter le site de l'Institut Pasteur et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

## **Pendant le voyage**

### **Mesures générales de prévention des piqûres de moustiques**

- Porter des vêtements longs et couvrants ;

- Appliquer des produits répulsifs cutanés sur les zones découvertes du corps ;
- Protéger son logement (moustiquaires imprégnées d'insecticide, diffuseurs électriques, serpentins à l'extérieur, climatisation, etc.) ;
- Détruire les sites potentiels de reproduction des moustiques (récipients d'eau stagnante comme les soucoupes sous les pots de fleurs, les gouttières, les pneus, etc.).

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé et le site de l'Assurance Maladie.

## Mesures de prévention des contaminations digestives

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant) ;
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés ;
- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

## Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

# Informations utiles

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

## Transport

### Transport routier

Les routes sont souvent en mauvais état et encombrées en dehors des grandes villes. Il est recommandé d'éviter de rouler la nuit, le défaut de visibilité accroissant considérablement le risque d'accident.

Il est préférable de voyager en taxi ou en voiture de location avec chauffeur.

Il est nécessaire de garder son calme en toutes circonstances, son interlocuteur pouvant être armé.

Les réseaux de transports par bus ont déjà été la cible d'attentats ou d'actes d'extorsion, à Mindanao notamment.

Les permis de conduire français ou international peuvent être utilisés pendant un court séjour (inférieur à 3 mois).

## **Transport maritime**

Les transports maritimes sont très développés entre les différentes îles de l'archipel. Certains de ces navires sont cependant dangereux car mal entretenus et ne respectant pas la réglementation ou les normes de sécurité établies. Les risques sont accrus pendant la période des fêtes de fin d'année, propices à une multiplication des déplacements dans l'archipel (navires surchargés, moindre attention des équipages).

Avant tout déplacement par voie maritime, il est conseillé de consulter les sites météorologiques Oceanweather Inc. et Philippine Atmospheric, Geophysical and Astronomical Services Administration.

L'utilisation des ferries est déconseillée en période de saison des pluies (mai à décembre).

## **Transport aérien**

L'interdiction pour certaines compagnies aériennes philippines d'opérer dans l'Union européenne, entrée en vigueur en 2010, a été levée en 2015. Les flottes des compagnies philippines ont été largement renouvelées, améliorant la sécurité du transport aérien dans le pays. La congestion de l'espace aérien, surtout pendant la période des fêtes de fin d'année, engendre des retards très importants sur la plupart des vols et augmente le risque d'accidents.

## **Législation locale**

La France n'ayant pas de convention de transfèrement de prisonniers avec les Philippines, toute peine d'emprisonnement, si lourde soit-elle, est purgée dans le pays, souvent dans des conditions d'extrême précarité.

## **Lutte contre le trafic et l'usage de drogue**

Les peines encourues pour les consommateurs de drogue vont jusqu'à la réclusion criminelle à perpétuité. La campagne de « guerre contre la drogue », qui cible les trafiquants mais aussi les consommateurs, ajoute aux violences fréquentes autour du trafic de drogue.

Le « shabu » est une drogue chimique locale qui détruit très rapidement et irréversiblement les centres nerveux.

## **Lutte contre le tourisme sexuel**

La prostitution est interdite.

La législation philippine prévoit de lourdes sanctions à l'encontre des auteurs de viols et autres atteintes sexuelles contre les personnes, aggravées lorsque les faits sont commis sur des mineurs.

Les auteurs d'actes de pédophilie sont condamnés à des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 40 ans de réclusion.

En tout état de cause, et conformément à l'article 113-6 du code pénal, la loi française est applicable à tout crime commis par un Français hors du territoire de la République. Les ressortissants français coupables d'une infraction sexuelle commise aux Philippines peuvent aussi être poursuivis en France, en application de la loi 98-468 du 17 juin 1998 pour des faits constitutifs de délits à caractère sexuel, y compris si ceux-ci ne sont pas réprimés par la législation locale (article 227-22 et suivants du code pénal).

## **Us et coutumes**

Il convient de respecter les us et coutumes locaux. La religion catholique conserve une forte visibilité dans l'espace public et influence profondément la société philippine.

Les interactions entre philippins et étrangers sont dans leur très grande majorité amicales et courtoises, voire bienveillantes.

Il importe cependant de prendre en compte le fait que les possesseurs d'armes sont très nombreux dans le pays et que les violences par arme à feu y sont régulières. Il convient de demeurer calme et de ne pas s'énerver, en toutes circonstances, pour ne pas heurter son interlocuteur et éviter tout incident.

Les femmes occupent toute leur place dans l'espace public et ne se voient pas imposer de normes vestimentaires particulières.

## **Divers**

### **Île de Boracay**

Pour des raisons de protection de l'environnement, l'île de Boracay (province d'Aklan, Visayas occidentales) est soumise à un quota maximum de visiteurs. L'accès y est conditionné à la présentation d'une réservation dans un hôtel agréé par le ministère du Tourisme. Des mesures d'ordre public spécifiques s'y appliquent, comme l'interdiction de fumer ou de consommer de l'alcool dans de nombreux lieux publics, notamment à White Beach. À ce stade, les sports nautiques et la plongée ne sont pas autorisés.

Les voyageurs qui envisagent de se rendre à Boracay sont invités à s'informer préalablement des conditions d'accès applicables à cette destination à la date de leur déplacement.

Pour plus d'informations (en anglais) sur le site de la Philippine Information Agency et sur le site du ministère philippin du Tourisme.

### **Recherche scientifique dans les eaux philippines**

Les règles relatives à la délivrance des autorisations de projets de recherche scientifique dans les eaux philippines sont en cours de modification, y compris s'agissant des eaux relevant de la zone économique exclusive ou du plateau continental. Un moratoire a été instauré pour l'examen de toute nouvelle demande et plusieurs missions scientifiques étrangères ont été suspendues ou annulées.

Les organismes et équipages projetant d'effectuer de telles recherches peuvent prendre contact avec l'ambassade de France aux Philippines (+63 2 857 69 00 ou [ambassade.manille-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:ambassade.manille-amba@diplomatie.gouv.fr)) pour de plus amples informations.

### **Escroquerie au mariage**

Une recrudescence d'escroqueries au mariage via internet est constatée. Ces escroqueries peuvent porter sur des demandes d'argent sous divers prétextes. Elles peuvent se doubler de menaces, chantages, voire fausses plaintes à la police contre le ressortissant français, dans le cas où celui-ci s'apercevrait de la supercherie. La plus grande prudence s'impose donc dès lors qu'il s'agit de rencontres sur Internet.

## **Climat**

Saison sèche : décembre à mai.

Saison des pluies : juin à novembre.

En période de mousson, il est conseillé aux Français souhaitant séjourner dans l'archipel de se renseigner sur les conditions climatiques de l'endroit où ils comptent se rendre, afin d'éviter les régions inondées ou inondables.

Des informations climatologiques précises peuvent être obtenues sur les deux sites suivants (en anglais) :

- Oceanweather Inc.
- Philippine Atmospheric, Geophysical and Astronomical Services Administration

## Informations pratiques

Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

# Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Covid-19 – Nouvelles règles : les règles mentionnées ci-dessous font l'objet de mesures de suspension ou de dérogations qui sont évolutives du fait de la crise sanitaire. Voir les informations de la rubrique « dernière minute ».

## Visa d'affaires

### Dispositif général

Hormis le cas particulier des journalistes et des professionnels de l'audiovisuel, les voyageurs d'affaires français peuvent se rendre aux Philippines sans visa préalable. Le tampon d'entrée apposé à l'arrivée par le service de l'immigration autorise un séjour jusqu'à 30 jours, sur présentation d'un passeport valable au moins six mois.

### Journalistes et professionnels de l'audiovisuel

Quelle que soit la durée du séjour prévu aux Philippines (même inférieure à 30 jours), les journalistes et autres professionnels de l'audiovisuel (cinéastes, vidéastes, etc) qui se rendent aux Philippines pour des raisons professionnelles doivent faire une demande de visa « visiteur provisoire ».

Ils doivent par ailleurs se rendre, dès leur arrivée dans le pays, au Centre international de presse, pour accréditation.

Le visa « visiteur provisoire » peut être délivré en cinq jours ouvrables, auxquels s'ajouteront les éventuels délais d'acheminement par voie postale.

S'il souhaite demeurer au-delà de 59 jours consécutifs aux Philippines, le détenteur d'un visa « visiteur provisoire » devra **se présenter au Bureau de l'Immigration pour solliciter une prorogation de son visa.**

Toute information complémentaire peut être obtenue sur le site de l'Office of Consular Affairs.

## Autres informations pertinentes

- Site du ministère philippin des Affaires étrangères
- Site du bureau de l'Immigration
- Site du ministère philippin du Commerce et de l'industrie

## Réseaux de télécommunications

Deux opérateurs principaux, GLOBE et SMART, se partagent le marché philippin de la téléphonie mobile. La 4G reste rare, seule la 3G (ou H+) est disponible sur la majeure partie du territoire.

Compte tenu de la configuration archipélagique des Philippines, certains endroits éloignés des zones urbaines ont une couverture faible, voire inexistante.

En cas d'utilisation d'un téléphone mobile acheté en dehors des Philippines, il est indispensable de faire débloquer ce dernier afin de pouvoir y insérer une carte SIM locale (coût : 1 à 2 euros). On peut aussi faire l'acquisition d'une clef 3G localement (coût : 20 à 30 euros environ).

Le coût des communications reste élevé par rapport à d'autres pays.

## Données économiques

Consulter la fiche repères économiques Philippines.

## Contacts utiles

### Service économique

Les Services économiques auprès des ambassades sont des **services extérieurs de la Direction générale du Trésor**. Ils ont pour missions l'analyse et la veille économique et financière, sur une base macroéconomique, l'animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence, et le soutien public au développement international des entreprises.

#### Bureau de Manille

Adresse : Units 34 A & B, 34th Floor, Rufino Pacific Tower - 6784 Ayala Avenue - Makati City

Philippines

Tél. : +63 2 8811 1001

Télécopie : +63 2 811 1033

Courriel : manille@dgtresor.gouv.fr

Site internet

## Business France

**Opérateur public national** au service de l'internationalisation de l'économie française, Business France valorise et promeut l'attractivité de l'offre de la France, de ses entreprises et de ses territoires. Aux Philippines, la représentation de Business France aux Philippines couvre exclusivement les marchés de la Banque Asiatique de Développement dont le siège est à Manille.

#### Business France

Units 34 A & B, 34th Floor Rufino Pacific Tower

6784 Alaya Avenue Cor, Herrera Street

Makati City

Philippines

Tel : +63 2 8811 1002

Courriel : Mme Anna AUSTRIA [anna.austria@businessfrance.fr](mailto:anna.austria@businessfrance.fr)

Directeur pays : Stéphane Perchenet

## CCEF

Les Conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) forment un **réseau actif de plus de 4 000 membres dans 146 pays**, au service des exportations françaises dans le monde. Ils partagent leur expérience pour conseiller les pouvoirs publics, parrainer les entreprises, former les jeunes aux métiers de l'international et promouvoir le dispositif VIE et l'attractivité de la France pour les investissements internationaux.

**Président de section** : Martin Ruby (société Delta Dore)

Site internet : Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France

## CCI

Les Chambres de commerce et d'industrie (CCI) françaises à l'international sont des **associations indépendantes de droit local qui regroupent des entreprises françaises et étrangères**. Elles constituent un réseau mondial de relations et de contacts d'affaires de plus de 32 000 entreprises françaises et étrangères dans 83 pays. Aux Philippines, la CCIFP assure une mission de service public au titre d'un contrat de service avec l'Etat français.

### Chambre de commerce et d'industrie France-Philippines (CCIFP)

Unit 404, Vicente Madrigal Building

6793 Ayala Avenue, Makati City, Philippines

Tél : +63 2 7577 7688

Courriel : Mme Maylis CHARLAT, Managing Director - [maylis.charlat@ccifrance-philippines.org](mailto:maylis.charlat@ccifrance-philippines.org)

Site internet

## AFD

L'Agence française de développement (AFD) **met en œuvre la politique du développement définie par le gouvernement français**.

### Agence de Manille

Units 34 A & B, 34th Floor, Rufino Pacific Tower

6784 Ayala Avenue

Makati City, Philippines

Tel : +63 2 8800 3456

Courriel : [afdmanille@afd.fr](mailto:afdmanille@afd.fr)

## BAAsD

Les Philippines sont membres de la Banque asiatique de développement(BAAsD). Le siège de la BAAsD est situé à Manille.

Page des Philippines

# Contacts utiles

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.

## Secours

- Makati Medical Center (Manille) : 63 2-8888-8999
- Centre de transfusion sanguine : 63 02-8888-8999 ext. 3016
- Centre antipoison : 63 2-8524-1078.
- Pompiers : Makati Central Fire Station : +63 2-8818-5150 / 2-8816-2553
- Police : le 117 a été remplacé par le 911
- Police secours Makati : 168
- St Luke Hospital (Manille) : +63 2-8789-7700 (Global City) / 2-8723-0101 (Quezon City)

Bureau of Immigration : <https://immigration.gov.ph/>

## Annuaire des représentations philippines en France

[Voir la liste](#)

### Ambassade de France aux Philippines

Publié le : 06 juin 2025

## Coordonnées

21st floor, Ayala Triangle Gardens, Tower 2  
Paseo de Roxas corner Makati Avenue  
Makati city  
1226 Metro Manila  
Philippines

14.55783593451, 121.02516435946

+63 2 88 57 69 00

+63 917 532 0756

(numéro d'urgence)

## Liens utiles

## [Ambassade de France aux Philippines](#)

Facebook 

x 

Courriel : [admin-francais.manille-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:admin-francais.manille-amba@diplomatie.gouv.fr)

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.

### **Section consulaire de l'Ambassade de France à Manille**

Publié le : 03 juin 2025 Mis à jour le : 06 juin 2025

## **Coordonnées**

16th floor Pacific Star building - corner Sen. Gil Puyat Ext. and Makatiavenues 1200 Makati city  
Manille  
1200  
Philippines

14.560871419945, 121.02723484736

+63 2 857 69 00

## **Liens utiles**

### [Ambassade de France aux Philippines](#)

X 

Facebook 

courriel : [admin-francais.manille-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:admin-francais.manille-amba@diplomatie.gouv.fr)

En dehors des heures d'ouverture de bureaux, le message enregistré en français donne le numéro de l'agent de permanence.

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.